

Vos délégués au Parc

- **Aiguines** : Charles-Antoine Mordelet, Claudine Bartiaux
- **Allemagne-en-Provence** : Michèle Chapon, Vanessa Gallegari
- **Angles** : Annie Rouillet, Aimé Bac
- **Artignosc-sur-Verdon** : Blanche Garron, Jean Merola
- **Aups** : Antoine Faure, Jean-Pierre Ciofi
- **Bargème** : Pierre Jassaud, Eric Dworak
- **La Bastide** : Annick Battesti, Bernadette Maggini
- **Baudinard-sur-Verdon** : Christian De Vachon, Mathieu Barres
- **Bauduen** : Michel Pelloquin, Eric Merle
- **Blieux** : Armand Belisaire, François Esteve
- **Le Bourguet** : Pierre Longo, Louis Troin
- **Brenon** : Armand Rouvier, Jean-Luc Rouvier
- **Brunet** : Francis Beysson, Mireille Beccari
- **Castellane** : Michel Carle, Elisabeth Castoriano
- **Chateaufieux** : Raymond Lambert, Robert Pellissier
- **Comps-sur-Artuby** : André Gaymard, Lisa Fortini
- **Esparron-de-Verdon** : Jacques Teillet, Auré Arnoux
- **La Garde** : Henri Belisaire, Mireille Vola
- **Gréoux-les-Bains** : Patrick Saye, Jean-Pierre Neuvier
- **Majastres** : Gustave Pierrisnard, Raoul Chauvin
- **La Martre** : Raymonde Carletti, Jean-Claude Mivielle
- **Moissac-Bellevue** : Nicole Troin, Marc Cailleux
- **Montagnac-Montpezat** : Roger Reille, François Greco
- **Montmeyan** : Louis Reynier
- **Moustiers-Ste-Marie** : Alain Soulier, Maryse Paul
- **La Palud-sur-Verdon** : Michèle Bizot, Gastaldi, Jean-François Bettus
- **Peyroules** : en cours de désignation
- **Puimoisson** : Jean Chignola, Jean-Luc Bickel
- **Quinson** : Jacques Espitalier, Alain Marcotte
- **Régusse** : René Roux, Stéphane Poisson
- **Riez** : Francine Conti-Cadenel, Claude Gasquet
- **Rougou** : Jean-Pierre Clair, Michèle Susini
- **Roumoules** : Gilles Megis, Alain-Patrick Roy
- **Trigance** : Bernard Clap, Stéphane Laval
- **Les Salles-sur-Verdon** : André Coldeboeuf, Robert Carbonnel
- **St-André-les-Alpes** : Ginette Garin, Jean-Marie Choquet
- **Ste-Croix-du-Verdon** : Emile Rouvier, Bernard Chouial
- **St-Julien-du-Verdon** : Roger Reybaud, Thierry Collomp
- **St-Julien-le-Montagnier** : Narcisse Bonnet, Raymond Ollagnier
- **St-Jurs** : Michel Favre, Chantal Vial
- **St-Laurent-du-Verdon** : Jean-Albert Bondil, Chantal Martrice
- **St-Martin-de-Bromes** : Serge Harivel, Jean-Christophe Petrigny
- **Valensole** : Danielle Amphoux, Patrick Campoy
- **La Verdrière** : Bernard Estienne, Alain Raynaud
- **Vinon-sur-Verdon** : Dominique Joubert, Anne-Mary Ruffinatto

Verdon

Parc naturel régional

Mes vœux pour 12 années

Comme la rivière à laquelle il emprunte son nom, le Parc est fait d'une multitude de sources et d'affluents. Ce qui lui donne sa force c'est la confluence de toutes les volontés en un projet conçu par l'ensemble des élus et des habitants du territoire : la Charte. Président du Parc, j'ai la responsabilité de porter ce projet. Mais, sans élan collectif, sans l'implication du plus grand nombre de porteurs, rien n'est possible ni même souhaitable.

Dans les semaines qui viennent votre commune va choisir de participer à ce projet ou de sortir du Parc pour 12 ans. Nous savons que l'on ne sépare pas un affluent de sa rivière sans conséquences négatives.

C'est pourquoi, je souhaite que chacune de nos communes reste activement présente dans le Parc afin que chacun d'entre vous puisse encore être acteur de ce que nous avons de beau à réaliser.

Parmi les défis majeurs qui vont concerner notre territoire, il y a l'eau. Nous en ferons un cheval de bataille.

Tous mes vœux de bonheur.

JACQUES ESPITALIER,
PRÉSIDENT DU PARC NATUREL
RÉGIONAL DU VERDON

Par Nature

Lettre du Parc naturel régional du Verdon • Hiver 2007 • n° 18

Délibération des Conseils municipaux

En 2007,
votre commune peut
adhérer ou sortir du
Parc naturel régional du Verdon
pour 12 ans



En 1997, 45 communes avaient choisi de créer le Parc naturel régional du Verdon en adhérant à son projet (sa Charte). Avant fin mai, chacun des 45 conseils municipaux va délibérer afin de décider s'il adhère ou pas à la nouvelle Charte 2008-2020, Charte sur laquelle les habitants ont été consultés lors de l'enquête publique. 10 nouvelles communes ont la possibilité d'entrer dans le Parc et vont devoir prendre la même décision. C'est en effet seulement au moment du renouvellement de la Charte - tous les 12 ans - qu'une commune peut entrer ou sortir d'un Parc naturel régional.

C'est le moment

Si vous avez des questions à poser ou un point de vue à défendre, si vous souhaitez que votre commune entre dans le Parc ou, au contraire, en sorte, c'est le moment de vous mobiliser et de vous rapprocher des élus de votre commune. Deux d'entre eux - le délégué au Parc et son suppléant (voir liste ci-contre) - sont particulièrement vos interlocuteurs puisqu'ils représentent votre commune au sein du Conseil syndical du Parc, Conseil qui vote toutes les décisions prises par le Parc.

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est vous.

CONTACT AU PARC : JEAN DAROT,
RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE.





Incendie À la Sainte-Catherine...

La commune d'Esparron-de-Verdon se bat depuis l'incendie de 2005 pour réhabiliter les 1500 ha de son territoire qui ont été dévastés par le feu.

D'importantes actions de mise en sécurité et de réhabilitations ont été menées à l'initiative de la commune, du Parc et d'un collectif d'organismes. Les plus visibles sont les travaux de coupes et de fascinage. Un document grand public et des panneaux, installés sur le site, expliquent les techniques de réhabilitation.

Le 25 novembre, pour la Sainte-Catherine où tout bois prend racine, élus, employés municipaux, associations, volontaires de tous âges et de plusieurs communes, ont planté 200 arbres (érables, merisier, sorbiers, tilleuls). Cette opération, fruit d'initiatives privées et associatives, montre que la population est mobilisée. Même si la technique choisie sur la plupart des zones incendiées est de laisser la forêt se régénérer, ces plantations ont pour objectif de renforcer la diversité des essences de feuillus déjà présentes et de mesurer leur adaptation aux conditions climatiques (pas d'arrosage).

**Contacts au Parc : Dominique Chavy - Patrimoine naturel
Laure Pumareda - Forêt**

Éducation

Parc en rêves !

Destinée aux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et Club « Ados » du territoire du Parc, une consultation citoyenne a été lancée.

Le projet « Parc en rêves ! » a pour objectif de donner la parole aux enfants et aux jeunes qui sont les futurs citoyens et acteurs de notre territoire. Il doit leur permettre de découvrir le territoire du Parc naturel régional du Verdon, de comprendre son fonctionnement, de se l'approprier et de s'exprimer quant à son devenir. 10 centres sont impliqués dans la démarche : les CLSH de Aups, Castellane, Moustiers, Riez, Quinson-Esparron-Allemagne-Montagnac-Montpezat, Valensole, Gréoux, Vinon ainsi que l'Avenir Sportif Valensolais et La Maison des Lacs des Salles. Par ailleurs, le Parc propose un cycle de formations à destination des directeurs et des animateurs des CLSH. Ce cycle est gratuit pour les CLSH du territoire.

**Contact au Parc :
Marc Doussière,
Éducation à l'Environnement**

Visibilité

Programme d'actions 2007

Le 20 décembre, le Comité syndical du Parc a voté le programme d'actions 2007 et son budget.

Il est disponible sur demande et consultable sur le site du Parc : www.parcduverdon.fr



Histoires d'eau, histoires d'art

Quand l'art prend l'air

Du 1er juillet au 30 octobre 2006, une trentaine d'œuvres d'artistes ont envahi les rues, les hôtels, les parcs de Gréoux-les-Bains et de Saint-Martin de Brômes ainsi que les berges du Verdon.

Cette exposition d'artistes, locaux ou lointains, avait pour but de rendre l'art accessible en mettant les œuvres dehors, dans les lieux de passage, de vie et de promenade. Elle cherchait également à ce que les œuvres soient créées sur place ou mises en scène en harmonie avec un environnement naturel ou urbain marqué par l'omniprésence de l'eau.



Pour conclure, 30 étudiants de l'École de Beaux-Arts d'Aix-en-Provence sont venus faire un travail de land art, en octobre, dans les zones incendiées d'Esparron-de-Verdon.

Portée par le Service Culturel de la Communauté de Communes Lubéron Durance Verdon, cette manifestation sur le thème art et environnement était organisée par l'association « Témoignage contemporain ». Elle a été financée avec l'aide de l'Europe (programme LEADER + autour du Verdon), du Conseil Régional et du Conseil général 04.

Contact au Parc : Jean-Philippe Gallet, Directeur

Route des Crêtes sans voiture

Donner la parole

36 habitants de La Palud-sur-Verdon (sur 300) ont participé à un entretien individuel au cours duquel ils ont pu donner leur point de vue sur l'opération « Route des crêtes sans voiture », un projet pour lequel rien n'est encore décidé.

Les Gorges du Verdon font partie de la quarantaine de sites naturels classés, objets d'une « Opération Grand site » visant, dans des lieux où la fréquentation est importante, à maintenir la qualité de la visite, préserver le site, améliorer les retombées locales, réduire les nuisances pour la population. C'est dans ce cadre qu'un projet de « Route des Crêtes sans voiture » est testé par étapes, depuis 3 ans, par la commune de La Palud sur Verdon et le Parc.

Le 12 juillet dernier, un troisième test de journée sans voiture a eu lieu. Pendant cette journée, les utilisateurs ont exprimé leur ressenti. Pour que l'expérimentation soit complète, les points de vue des habitants de la Palud ont été recueillis au travers d'un travail d'écoute : 36 personnes (sur 300 habitants) ont participé à un entretien individuel confidentiel entre le

10 et le 18 octobre. L'ensemble des points de vue a fait l'objet d'une synthèse qui a été lue au cours d'une réunion publique et envoyée à chaque personne écoutée. L'initiative a permis à la population comme



aux élus d'entendre et de comprendre les ressentis, les désaccords, les cheminements de pensée, les propositions. Elle va servir de fondation à un dialogue constructif autour d'un projet pour lequel rien n'est encore décidé.

Contact au Parc :
Pierre Cartier, Opération Grand Site

Paroles d'ici

Quand on parle du loup

Samedi 18 novembre à la Martre (83) a eu lieu une soirée « Paroles d'ici » autour des relations entre l'homme et le loup. Deux conférences suivies d'un temps d'échanges étaient proposées conjointement par l'association BCM (Brenon Châteaueuvieux La Martre) et le Parc.

Les deux conférences, « Les loups mangeurs d'hommes du XV^e au XVII^e siècle en France » par Jean-Marc Moriceau de l'Université de Caen, et « Le rapport homme/loup dans le Verdon du XVII^e au XVIII^e siècle : une disparition annoncée » par Julien Alleau et Eric Fabre, de l'IUT de Digne-les-Bains, ont suscité un fort intérêt de la part du public. L'approche historique proposée lors de cette soirée a permis de faire connaître des faits souvent ignorés et de s'élever au dessus du débat stérile « pour ou contre le loup ».

Contact au Parc : Audrey Zorzan, Rencontres « Paroles d'ici »

Coopération avec EDF

Au milieu coule une rivière

Construit dans la concertation, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) arbitre les différents « usages » de la rivière : production hydroélectrique, fonctionnement des milieux naturels, usages touristiques liés à l'eau.

Le Parc du Verdon est le porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du Verdon. Cette démarche concertée entre tous les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant (69 communes) doit aboutir à un document de planification de la gestion de l'eau, à portée réglementaire, approuvé par Arrêté préfectoral. Entre le barrage de Chaudanne et celui de Sainte-Croix, le travail de concertation mené par l'ensemble des acteurs et usagers de la rivière a permis de définir des propositions d'augmentation du débit

minimum, en partenariat étroit avec EDF (ce débit est actuellement de 0.5 m³/s). Afin d'étudier l'impact des nouveaux débits minimums envisagés (1.5 à 3 m³/s) sur la sécurité des usagers de la rivière, des essais ont été effectués les 5 et 6 juillet. Au cours de ces journées d'essai, des équipes associant EDF, pompiers, pêcheurs, communes, professionnels de l'eau vive, Direction Départementale Jeunesse et Sports, Parc naturel régional, ont réalisé les observations en différents points de la rivière. Une décision devrait intervenir prochainement.

Contact au Parc : Corinne Guin, Eau

Communication

Appel à témoins

Votre journal « Par nature » a besoin d'avoir un correspondant dans chaque village, vallée, colline ou plateau.

L'objectif est de mettre en valeur les initiatives intéressantes des acteurs du territoire. Il n'est pas nécessaire d'être écrivain ou journaliste mais de se sentir capable d'être le témoin de ce qui se passe autour de soi. Par ailleurs, pour ceux qui le souhaitent, c'est l'occasion d'acquérir des connaissances sur la construction et la réalisation d'un journal.

Contact au Parc :
Jean Darot, Communication

Secrets

Champignon toi-même

Dans la continuité de la dynamique de concertation qui a permis la construction de la charte forestière Artuby-Verdon, les différents acteurs et utilisateurs ont pris l'habitude de vivre et travailler ensemble dans la forêt. Pour faciliter le dialogue, une bande dessinée, « Les petits secrets de la forêt de l'Artuby », permet aux utilisateurs locaux de la forêt (chasseurs, propriétaires forestiers) de dialoguer avec les visiteurs (cueilleurs de champignons en particulier) sur les bons comportements et la réglementation.



Contact au Parc :
Laure Pumaréda, Forêt

Excellence rurale

Découpe de viande ovine

Opérationnelle début 2009, une salle de découpe de viande va être construite à Régusse.

Un regroupement de 12 éleveurs ovins a défini le cahier des charges avec, pour objectif, de valoriser leur production de viande en la distribuant localement et en confectionnant des conserves. Le projet est porté par le Conseil général du Var dans le cadre d'un pôle d'excellence rurale. Régusse a répondu présent à cette réalisation en mettant à sa disposition un terrain et une station d'épuration adaptée.

Contact au Parc :
Gwenael Barreteau, Agriculture



Excellence agricole

Du bio à 900 m

Jean-Marc Roman, installé comme maraîcher bio à La Palud-sur-Verdon vient d'être récompensé par le deuxième prix au concours départemental de l'Excellence agricole. Présent à la dernière fête du Parc, vous pouvez le rencontrer sur les marchés. Il fournit également des paniers en vente directe. Tél. 06 84 05 78 96.

Fête du Parc

Cumul de compétences

La pluie n'a pas freiné l'élan qui avait marqué la préparation de la fête du Parc du 24 septembre. Les nombreux acteurs du territoire (producteurs, communes, entreprises, associations, artistes, bénévoles) sont passés entre les gouttes pour montrer leur savoir-faire. L'objectif de faire se rencontrer et de mettre en réseau ceux qui agissent a été atteint. Le repas - qui a permis de régaler près de 600 personnes - est le meilleur exemple de ce que peuvent donner les compétences réunies. Il est le fruit de la rencontre entre la production de qualité issue du territoire, dont l'agneau du Verdon, et le Bistrot de Pays « Le Chardon » de Baudinard (83) qui a préparé ce repas.



Gorges

Le Parc fait le ménage



Tous les médias - même à l'étranger - ont parlé de l'enlèvement fin octobre, par hélicoptère, de nombreuses carcasses de véhicules, restes de passerelles, rails, cuves, etc. échoués au fond des gorges depuis parfois près de cent ans. Ce ménage a été possible grâce au travail - moins spectaculaire même si mené sur plusieurs années - de repérage et de préparation qu'ont effectué les communes riveraines, les kayakistes, les pompiers, les techniciens du Parc et la société HéliVerdon.

Cette lettre est distribuée par La Poste, elle est également disponible à la Maison du Parc.

Par Nature - n° 18, Hiver 2007 - la Lettre du Parc naturel régional du Verdon • Domaine de Valx - 04360 Moustiers-S^{te}-Marie - Tél. 0492 74 68 00 - Fax 0492 74 68 01 - e-mail: info@parcduverdon.fr - Directeur de publication: J. Espitalier • Comité de lecture: Commission de communication, équipe technique • Crédits photos: équipe technique du Parc • Conception & réalisation: 02007 Autrement dit communication 04 92 33 15 33 • Tirage: 19 000 ex. Édité sur papier recyclé Cyclus blanchi sans chlore • Dépôt légal: Janvier 2007 - N° I.S.S.N. 1293-3287

Nautisme

Sports d'hiver

Toute l'année, le Club nautique des Salles-sur-Verdon emmène tout le monde sur le lac, de la crèche au foyer des aînés ruraux, en canoë, en aviron, à la voile et même en pédalo. Un exemple de la volonté de faire vivre le territoire hors saison.

Fort de 200 membres et de 3 écoles (voile, kayak, aviron) le Club Nautique des Salles-sur-Verdon est actif toute l'année. Il accueille les collégiés, les écoles, les associations du territoire ou parfois de très loin et toute personne qui souhaite s'initier, pratiquer ou simplement aller sur l'eau. De plus en plus d'associations demandent même au Club de leur organiser une journée découverte à bord de la goélette, un grand voilier à bord duquel on ne se mouille pas, ou un programme à la carte pour leur sortie annuelle. Par ailleurs, lorsque tous les loueurs sont fermés, le Club est à même de faire de la location, y compris de pédalos. Il dispose même de quelques places de camping pour les groupes qui viennent pratiquer une activité nautique.



Dans le cadre magnifique qu'est le lac de Sainte-Croix, la voile, le kayak, l'aviron sont en train de devenir des sports d'hiver. Dans le « Carnet découverte du Verdon », vous pourrez découvrir d'autres exemples d'activités « hors saison, hors circuits », respectueuses de l'environnement et soutenues par le Parc.

Tél. Club Nautique des Salles-sur-Verdon : 04 94 70 21 49

**Contact au Parc :
Marlène Economidès, Tourisme durable**

Charte forestière Artuby-Verdon

Vivre ensemble la forêt

Mené en commun par les éleveurs, une société de chasse, le Parc, des propriétaires forestiers et un centre d'études pastorales, le débroussaillage du site de St-Maymes à Trigance illustre les premiers effets de la charte forestière Artuby-Verdon.

L'opération de débroussaillage et de coupe menée sur le site de Saint-Maymes à Trigance est assez remarquable. Issu du souhait commun de la société de chasse de Trigance et des deux éleveurs établis sur place de faire reculer la forêt qui envahit un milieu particulièrement riche, le projet amène les acteurs locaux à gérer ensemble 80 hectares. Le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Centre d'Études Pastorales (CERPAM), la Fédération de chasse du Var et le Parc du Verdon appuient cette opération menée dans le cadre de la Charte forestière Artuby-Verdon.

Portée par le SIVOM Artuby-Verdon, cette charte est un cadre pour des actions :

- de développement économique (bois d'œuvre),



- de valorisation des énergies renouvelables comme le bois énergie (copeaux de résineux permettant d'alimenter en automatique des chaudières),
- de maintien des activités agricoles et d'élevage. Sa priorité est d'harmoniser les usages en forêt (exploitation forestière, élevage, chasse, cueillette, promenade) dans un souci de respect de la propriété et de l'environnement.

**Contact au Parc :
Laure Pumaréda, Forêt**